

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 31 mars 2025

Délibération N° 31/03/2025 01

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2025**

=====
L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 19 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAC, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Fabrice CAPRON
M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Aurélie LITTAYE
Mme Angélique DELMEIREN qui a donné procuration à M. Jean-Fabrice PINGUIN

Étaient absents :

M. Frédéric HOUPLAIN
M. Lucas CHASSAGNE
Mme Maggy JANSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le procès-verbal de la séance du 24 février 2025, ci-annexé. »

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 04/04/2025 

ID : 062-216207530-20250331-D_2025_0331_01-DE

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,



**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL
du 24 février 2025**



L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 14 février 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTIN, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Était absent excusé :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas KUSMIEREK

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSSOONE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 27

Monsieur le Maire : « Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD donne pouvoir à Monsieur Kusmieriek, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPLAIN, Monsieur Marc LABUR, Madame Fatima ATTINI, Monsieur Serge BRUNEAU est absent, Monsieur Alain STEUX, Madame Fabienne CAMUS, Monsieur Thierry PLOUVIEZ, Madame Sandrine NOWAK, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Madame JANSSOONE est absente, Monsieur Lucas CHASSAGNE, Madame Laura OLENDER.»

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Laura OLENDER est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Décisions :

du 16 décembre 2024 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec la société SENSEY de Saint-Laurent-Blangy dans le cadre de l'impression du bulletin municipal d'information LIAISONS pour les années 2025-2026.

du 6 janvier 2025 : Signature d'une décision du Maire relative au virement de crédit.

du 7 janvier 2025 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice Amélie ANTOINE de Lille dans le cadre des rencontres d'auteurs illustrateurs 2025.

du 10 janvier 2025 : Signature d'une décision du Maire avec l'Association LA WAIDE COMPAGNIE d'Amiens dans le cadre du Festival « Haut comme trois pommes » 2025.

du 10 janvier 2025 : Signature d'une décision du Maire avec C.N.C Danse de Berck sur Mer dans le cadre du Festival « Haut comme trois pommes » 2025.

du 15 janvier 2025 : Signature d'une décision du Maire avec la Compagnie du Bonjour de Nomain dans le cadre du Festival « Haut comme trois pommes » 2025.

du 24 janvier 2025 : Signature d'une décision de modification de la régie d'avances pour le service « Communication » (Régie n°352).

du 6 février 2025 : Signature d'une décision du Maire avec le Comité Départemental Olympe et Sportif du Pas-de-Calais dans le cadre du renouvellement de l'adhésion pour 2025.

du 6 février 2025 : Signature d'une décision du Maire avec la Compagnie Lassalle de spectacle de Conchy sur Canche pour une représentation.

Délibérations :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2024.

2/ Rapport d'orientations budgétaires.

3/ Mutualisation des achats entre les communes d'Arras, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas. Constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance du logiciel d'état-civil et de prestations associées.

4/ Lancement d'un appel d'offre ouvert pour la préparation et la livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires, accueils de loisirs et crèche municipale.

5/ Amortissement d'une subvention perçue.

6/ Créance éteinte. Madame Buisine Christelle née Wion.

7/ Admission en non valeur créances supérieures à 100 euros.

8/ Admission en non valeur créances inférieures à 100 euros.

9/ Accueil des gens du voyage. Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025/2030 (SDAHGV). Avis sur la démarche d'actualisation du SDAHGV proposé conjointement par la préfecture et le département du Pas-de-Calais.

10/ Acceptation des chèques CESU.

11/ Convention avec l'association d'animations scientifiques pour la numérisation des fiches des étrangers venus travailler en France au cours du XX^{ème} siècle.

12/ Attribution d'aides financières à Loïc Léonard pour sa préparation aux jeux olympiques de Los Angeles 2028.

13/ Attribution d'aides financières aux athlètes immercuriens.

14/ Emplacements commerciaux saison estivale.

15/ Personnel vacataire. Rédaction d'articles destinés au journal communal.

16/ Adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO) auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais.

17/ Questions diverses.

M. le Maire : « Vous avez reçu l'ordre du jour, on va parler essentiellement orientations budgétaires ce soir, il y a 9 décisions, elles n'apportent pas de remarque particulière ? Pas de question ? Je vous remercie. »

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2024.

M. le Maire : « Première délibération on va évoquer l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024. C'est OK pour tout le monde ? Vous l'avez lu ? Très bien. »

2/ Rapport d'orientations budgétaires.

M. le Maire : « Monsieur Capron on vous écoute, le rapport d'orientations budgétaires. C'est votre séance.

M. Fabrice Capron : Je vais vous synthétiser le rapport d'orientations budgétaires. Pour rappel c'est un exercice annuel qui précède le vote du budget primitif. L'idée étant de fixer les orientations et de faire un point rétrospectif et perspectives sur les différents investissements dépenses et recettes de fonctionnement. Tout d'abord sur le contexte national, ce que l'on peut retenir c'est qu'en termes sur la courbe du chômage on est au niveau national à 8 %, 8,7 % au niveau du Pas-de-Calais vous avez pu voir au niveau de la presse d'aujourd'hui que le bassin d'Artois était à un niveau beaucoup plus bas puisque l'on est à 6 % sur le territoire de l'Artois qui recouvre Arras et au-delà bien entendu. Sur la croissance qui reste assez modeste puisque l'on est avec une précision de 0,8 % sur 2025 avec une croissance qui était de 0,5 en 2024 mais pour l'instant on est vraiment que sur une projection et compte tenu du contexte économique le chiffre est plus qu'incertain. Par contre il y a une diminution assez significative de l'inflation par rapport à 2023, je vous rappelle que l'on était à + 4,9 %, nous sommes sur une projection à + 1,5 % sur l'inflation en 2025. Le déficit il était de 173 milliards d'euros en 2023, 146 en 2024 sur 2025 je n'ai pas eu le chiffre prévisionnel pour la dette où on est en termes de pourcentage du PIB à 113,7 % en 2024 et 112 % en 2023. Cela peut paraître des chiffres un peu lointain mais vous allez vous rendre compte qu'il y a quand même des mesures qui sont prises et notamment dans le cadre de la loi de finances pour répondre à ces problématiques d'endettement. Si on prend les mesures réglementaires qui impactent les finances des collectivités

on a eu cette année deux temps puisqu'en début d'année compte tenu de la motion sur le projet de budget fin 2024 il y a eu la mise en place d'une loi spéciale qui reconduisait les crédits de dépense de l'année 2024 vers l'année 2025. Et en fait cette loi spéciale a été abrogée avec l'adoption du projet de finances pour 2025 qui prévoit quelques mesures à destination des collectivités locales qui ne sont pas nécessairement des mesures très favorables. Notamment un effort budgétaire va être demandé, je vous parlais tout à l'heure des dettes et du déficit notamment pour essayer de combler un peu la dette au niveau national, un effort budgétaire à hauteur de 22 milliards d'euros qui est demandé aux plus grandes collectivités locales. Je vais passer un petit temps sur le sujet puisque l'on parle des collectivités locales et on a eu mais je ne sais pas si c'est l'agréable surprise mais en tout cas il y a un nouveau dispositif qui va être mis en place. C'est le dispositif DILICO c'est ce que l'on appelle un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales en langage non technocratique cela veut dire qu'il va y avoir un prélèvement de certaines communes sur notamment sur tout ce qui est compensation fiscale et suite à la suppression de la taxe d'habitation. Désormais c'est l'État qui compense à l'euro près et l'AMF nous avait alertés sur ce dispositif et mettait un lien une personne à disposition pour pouvoir éventuellement apprécier l'impact sur la commune. On a eu la mauvaise surprise d'être impacté. Certes à un niveau modeste puisque l'impact sera à peu près de 10 000 euros pour la commune de Saint-Laurent mais ce qu'il faut retenir par rapport à la compensation à l'euro près c'est que l'on se rend compte aujourd'hui que finalement il y a quand même une tentation de la part de nos législateurs de ne plus compenser et aussi d'utiliser le levier de compensation fiscale pour réduire ce déficit. Donc là finalement avec la suppression de la taxe d'habitation les communes perdent quand même un levier pour pouvoir lever l'impôt à une certaine autonomie. Cela c'est le premier temps de la valse et le second par rapport à la compensation nous risquons de ne pas finalement être compensés à l'euro près. Finalement je dirai au-delà du volume financier, de l'impact financier qui sera finalement très minime pour la collectivité par contre d'un point de vue stratégie et orientation cela donne quand même des signes.

M. le Maire : Il y a 17 communes dans le Pas-de-Calais qui sont concernées et sur la Communauté Urbaine il y en a 6 dont Saint-Laurent-Blangy et les 6 de la Communauté Urbaine sont les 6 communes qui ont les zones d'activité les plus importantes. Athies, Bailleul-Sire-Berthoult, Tilloy, Saint-Laurent-Blangy, Monchy-le-Preux, vous avez Actiparc et Artois pôle et la dernière de la CUA c'est Boiry-Sainte-Rictrude où se trouve Téréos la sucrerie. C'est vraiment les communes où il y a de l'activité économique très très forte. Nous on est à 9 000 euros, Tilloy ils sont à 22 000, Bailleul-Sire-Berthoult, ils sont à 14 000. Ce n'est pas relatif à la taille de la commune, cela n'a rien à voir. La plus importante c'est Coquelle 91 000 euros non la plus importante c'est Le Touquet Paris Plage 477 000 euros. Vas-y Fabrice continue.

M. Fabrice Capron : Effectivement pour abonder les propos de Monsieur le Maire cela tient compte de la capacité contributive donc c'est le potentiel financier, le revenu par habitant donc en fait on subit un peu le même revers que l'on a pu avoir au moment de la dotation globale de fonctionnement, c'est ce qui expliquait en fait que la ville de Saint-Laurent s'est vue supprimer la dotation globale de fonctionnement. Voilà sur l'effort de la participation des collectivités locales au déficit, il faut savoir aussi que par exemple je vous parlai de la dotation globale de fonctionnement on peut croire aussi que finalement une diminution serait sans conséquence pour la commune de Saint-Laurent mais on est aussi dans un système, ce système il y a aussi la Communauté Urbaine d'Arras et l'ensemble des collectivités territoriales qui nous subventionnent on fera ensuite un focus notamment sur la participation de la CUA au fonctionnement de la commune mais en tout cas si demain les marges de manœuvre de ces collectivités sont moindres il est évident que nos subventions et financements de nos investissements seront également impactés et donc il faut être

assez vigilant par rapport à cela. Ensuite il y a une diminution du fonds vert aussi qui était destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, en fait c'est un montant qui est mis à disposition des collectivités territoriales et qui sur présentation de projet peuvent éventuellement se faire financer. Il en est de même pour la dotation de soutien à l'investissement local c'est la DSIL, diminution de 145 millions d'euros. Par contre il y a une stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement mais comme je vous l'avais expliqué on n'est plus concerné. Et enfin il y a une revalorisation des valeurs locatives de 1,7 % donc cela c'est le petit mécanisme qui a lieu tous les ans avec la revalorisation des bases fiscales même si nous on n'augmente pas les impôts c'est ce que l'on vous proposera à la suite mais mécaniquement le fait que l'assiette augmente cela va augmenter forcément la taxe foncière pour nos administrés. Voilà sur les mesures impactantes dont je vous parlai tout à l'heure que le débat d'orientations budgétaires avait pour vocation entre autre de fixer les objectifs pour l'année donc là au nombre de quatre, je dirai que l'on est dans la continuité par rapport à ce que l'on a pu déterminer comme orientations dans les années précédentes, notamment optimisation et maîtrise des dépenses de fonctionnement, vous verrez que c'est un effort qu'il faut absolument maintenir et que les résultats se font ressentir on a des résultats très favorables. Il faut vraiment garder à l'esprit cette orientation, cette volonté vraiment de penser l'argent public au mieux et de dépenser de façon optimisée et de manière à pouvoir réussir à dégager des marges de manœuvre assez intéressantes pour maintenir l'investissement. Ensuite investissement dans la technologie à basse consommation énergétique ou renouvelable, sur l'année 2024 on était plutôt sur une sensibilisation à l'usage, il y a eu aussi beaucoup d'études de faites autour et notamment sur les bâtiments, audit etc. Donc là on a un plan d'investissements qui va nous permettre de rentrer pleinement dans cette démarche de transition écologique. Ensuite stabilité des taux d'imposition et la continuité du projet du centre multiculturel où là par rapport à un an on part sur un projet un peu différent puisque je pense que Monsieur le Maire a eu l'occasion de vous l'expliquer la salle de spectacle on parlait plutôt sur une rénovation des granges mais finalement il s'avère que par rapport à l'usage que l'on veut en faire il est plutôt conseillé de partir sur un nouveau bâtiment donc là il y a un appel d'offres qui a été lancé, la commission d'appel d'offres se réunira très prochainement pour décider de tout cela. Donc voilà sur les orientations. En termes de dépenses de fonctionnement donc là je vous ai mis un peu l'ensemble des dépenses de fonctionnement avec le ratio pour chacun des principaux postes. De manière globale on a 7 263 022 euros de dépenses de fonctionnement avec bien entendu une part importante au niveau des charges du personnel avec tout de même une stabilisation par rapport à 2023 on peut se rendre compte que malgré l'évolution des carrières, malgré aussi une certaine revalorisation on arrive à stabiliser la masse salariale. Au niveau des charges de gestion courante on a aussi une stabilité cela représente 7,3%, l'autre point ce sont les charges à caractère général, c'est vraiment le fonctionnement au quotidien de la collectivité et aussi les prestations et services que l'on peut offrir à nos administrés durant toute l'année. Donc là ce poste de dépenses s'explique notamment par l'augmentation du nombre de repas à la cantine. C'est vrai qu'aujourd'hui, les cantines sont victimes de leur succès mais tant mieux c'était le but lorsque l'on avait pris la décision de mettre à disposition de chaque école un réfectoire. Les quatre jours de Dunkerque qui était un événement ponctuel et exceptionnel, je dirai que l'on a bien fait les choses. L'entretien des espaces verts et aussi une augmentation du gaz suite au renouvellement du marché au 1^{er} janvier 2024 mais je vous en avais déjà parlé lors de la présentation il me semble du budget primitif 2024. En terme de recettes on est sur un montant de 7 504 933 euros dont 3 millions au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière donc quand je vous parle de taxe d'habitation il faut entendre la compensation versée par l'État suite à la suppression de cette TH. Donc il y a une proposition du maintien de taux à 37,01%, Monsieur le Maire l'a souvent très répété, aujourd'hui actionner le levier fiscal n'aurait pas de sens sur St Laurent puisque seulement 50 % de nos administrés sont soumis à l'impôt ce qui reviendrait à augmenter trop significativement le taux.

Donc là si on part sur les perspectives on a arrêté les comptes 2024, c'est une perspective, c'est un projet, sur le fonctionnement ce sont les chiffres que l'on reportera à l'euro près au budget primitif 2025 sachant que la tendance est d'avoir un montant à l'aise entre les guillemets et de restreindre les recettes de manière à ce que l'on puisse maîtriser les imprévus. Pourquoi je vous dis cela à titre d'exemple sur le budget primitif 2024 on a un écart dont on a fait - 220 000 euros de dépenses par rapport à ce qui était prévu, ce que l'on a voté au mois de mars 2024 et on a fait + 410 000 euros de recettes par rapport à ce que l'on a voté au mois de mars. Donc là ce que l'on prévoit si on détaille chacun des postes, les charges à caractère général on est à 2 400 000 on constate une augmentation par rapport au BP 2024 ce qui explique cela c'est la mise en place d'une journée du personnel, exceptionnellement 2025 on a prévu de faire une journée du personnel, donc l'ensemble du personnel participera à cette journée, l'idée étant de faire un point de situation sur tout ce qui a été fait et surtout comment demain le personnel va pouvoir se projeter et comment il se projette dans la collectivité qui a tendance à fortement évoluer. Si vous vous souvenez, si vous faites un peu une rétrospective par rapport à l'état de la commune il y a 10 - 15 ans et aujourd'hui, je ne parle pas de l'état financier loin de là mais le contexte dans lequel on évolue à travers la coopération, la mutualisation etc. Cela a aussi des impacts dans le travail de nos collaborateurs dans le quotidien donc pour cette journée, il y a un avant, des ateliers sont mis en place pour préparer cette journée et il y aura un après car l'idée étant d'avoir aussi une feuille de route pour l'avenir et voir comment la commune peut évoluer et surtout le personnel peut évoluer à travers l'évolution de notre collectivité. Il y a l'augmentation des assurances + 5 000 euros donc là la presse en fait régulièrement écho ce n'est pas encore notre cas mais il arrive régulièrement que des communes n'arrivent plus à trouver d'assureur compte tenu de la sinistralité. Nous on n'a pas un taux de sinistralité trop important mais compte tenu de l'ensemble des catastrophes naturelles donc forcément il y a le côté aussi mutualiste et le côté prise de risque qui a un impact non négligeable sur le prix du contrat. Il y a un projet aussi redynamisation des fêtes communales, l'idée étant de passer sur une fête communale à 4 jours voilà tout cela vous sera présenté de façon plus précise ce n'est pas nécessairement l'objet de cet exercice. Ensuite, il y a des projets en interaction avec St Nicolas, prix des repas des cantines et des crèches qui augmente + de 22 000 euros et aussi coût de la maintenance informatique aujourd'hui compte tenu des risques auxquels on est exposé quotidiennement sur tout ce qui est piratage etc et aussi la mise à niveau du matériel tout simplement il est évident que ce poste là représente des charges non négligeables à caractère général et il a fort à parier que dans les années à venir ce coût augmentera significativement. Au niveau des charges du personnel, on est sur 4 751 000 donc là il y a une provision pour le compte épargne temps qui sera à prévoir, je vous expliquerai plus précisément lorsque l'on vous fera un compte rendu notamment du rapport de la chambre régionale des comptes car là on est juste dans un projet donc là on vous expliquera pourquoi on provisionne à ce moment là. Donc prévision de l'augmentation de la part patronale cotisation vieillesse qui passera de 31,65 % à 34,65 % pour arriver à une prévision de 43,65 % en 2028 et aussi avancements échelon et grade annuels donc là on est sur ce que l'on appelle le GVT enfin il n'y a plus le T maintenant ce sont les carrières individuelles et aussi les avancements à l'expérience. Stabilisation des autres charges de gestion courante 578 000 euros, les charges financières donc là il y a une diminution qui est constante depuis quelques années puis qu'aujourd'hui on sollicite très peu les prêts donc les intérêts diminuent forcément en conséquence et une diminution des charges exceptionnelles donc là cela nous fait un montant total prévu en 2025 sur les dépenses de fonctionnement de 7 797 407 euros. Sur les recettes, on envisage une augmentation des produits des services et du domaine donc là on est sur les concessions funéraires, un travail important a été fait à ce niveau là aussi l'occupation du domaine public, les tarifs ont été revus, la participation des familles aux différentes prestations offertes par la commune donc là on se rend compte qu'il y a quand même une participation de plus en plus accrue. Et aussi c'est exceptionnel ce sera vraiment sur l'année 2024 et 2025 un système au

niveau de la participation du séjour neige qui s'étale sur deux années qui vient gonfler artificiellement si je peux me permettre les recettes sur le séjour neige. Ensuite sur le niveau impôts et taxes donc là il y a une légère augmentation du fonds de péréquation, le fonds de péréquation c'est un fonds qui permet de je dirai d'avoir une équité entre les communes, l'objectif c'est de rétablir un peu l'équité entre chacune des communes cela se traduit par un montant qui est versé par l'Etat tous les ans donc là cette année il est augmenté. Les contributions directes là ce sont les taxes foncières, les impôts on a une estimation car on n'a pas encore de signification par l'État cela s'explique puisque le budget a été voté très récemment. Dotations et participations diverses donc 352 000 euros donc là il y a une augmentation de la participation CAF suite à une réorganisation des temps périscolaires au groupe Langevin c'est-à-dire que le temps des périscolaires a été complètement réorganisé, les services ont fait une proposition qui nous permet justement d'avoir une subvention supplémentaire au niveau de la CAF. La dotation de solidarité rurale qui augmente légèrement, une allocation de compensation qui est stabilisée c'est l'allocation versée par la Communauté Urbaine d'Arras, dotation de solidarité communautaire donc là il y a une légère diminution de 10 000 euros, les compensations d'État c'est pareil on approvisionne 415 000 euros mais on est en attente de la signification. Sur les autres produits de gestion courante on a une légère augmentation c'est la révision des loyers, tous les ans on revalorise les loyers selon la règle en vigueur et atténuation de charges donc là c'est une provision de 100 000 euros, c'est essentiellement l'assurance statutaire et enfin les produits exceptionnels à 30 000 euros ce qui nous fait une recette prévisionnelle de 8 302 767 euros, voilà pour les recettes. On a souhaité aussi faire un focus sur les flux financiers avec la CUA puisque je vous expliquai que Saint-Laurent évolue dans un écosystème où il y a de nombreuses autres collectivités territoriales et notamment le PCI de la CUA donc là j'ai distingué les dépenses et les recettes au niveau du contrat de ville il y a une recette de la part de la CUA de 15 000 euros. Tout ce qui est instruction des autorisations du droit des sols donc là c'est dans le cadre de la mutualisation, cette mission a été confiée à la CUA il y a quelques années maintenant et en contre partie c'est facturé au nombre de dossiers et là on a quand même on est très dynamique sur le sujet et cela nous coûte 25 000 euros. L'allocation de compensation il y a 3 624 000 celle-ci elle n'est pas amenée à bouger sauf lorsqu'il y a des transferts de compétence cela a été le cas avec le transfert de compétence voirie et l'an dernier aussi le transfert de compétence éclairage public. La dotation de solidarité communautaire et enfin une mise à disposition du personnel informatique on a passé une délibération lors du dernier conseil qui mettait en place un service commun informatique dans ce cadre là notre participation est à hauteur de 25 000 euros. Au niveau dépenses ville dans les flux financiers avec la CUA on est à 50 500 euros et un peu plus de 4 millions d'euros au niveau des recettes donc là cela vous démontre la part importante du subventionnement et de notre lien financier avec la Communauté Urbaine d'Arras puisque l'on est si on prend les dépenses de fonctionnement on est au-delà de la moitié de notre budget en fonctionnement. Ensuite il y a les subventions depuis maintenant quelques années on a pu remarquer une belle dynamique autour des subventions donc là il y a un travail remarquable qui est fait par les services pour systématiquement solliciter les subventions, il y a aussi du mécénat. Donc sur Vaudry tranche 3 il y a deux financeurs, la Communauté Urbaine d'Arras et la Préfecture du Pas-de-Calais et il y a aussi du mécénat, la fondation Total à hauteur de 80 000 euros. On a perçu aussi du Conseil départemental 3 645 euros pour du mobilier cantine Langevin et Capucines et aussi pour les travaux d'accueil à l'hôtel de ville on va revoir la disposition de l'accueil et aussi différents projets d'investissements donc là on a aussi sollicité le fonds de concours de la CUA que l'on envisage de solliciter à hauteur de 127 000 euros. Le fonds de concours pour rappel c'est un montant qui est mis à disposition sur présentation de projet bien entendu à la Communauté Urbaine d'Arras et qui choisit ou non de financer mais généralement ils financent mais voilà potentiellement il peut y avoir des fléchages par exemple il y a des fonds de concours dédiés à la transition tout ce

qui est transition écologique où là on a encore sur d'autres fonds de concours. Au niveau investissements, je vous ai expliqué tout à l'heure que l'année 2025 on se donnait comme objectifs enfin d'investir sur tout ce qui est matériaux et autres qui va nous permettre de faire le pas sur la transition écologique donc là c'est en cours, les choses sont établies mais il va falloir maintenant que l'on pose un plan pluriannuel d'investissements par rapport à cela. C'est ce qui explique aujourd'hui notre PPI présenté maintenant il y a quelques années il y a deux sujets majeurs qui restent c'est le domaine Vaudry fontaine et l'espace multiculturel Hervin. Au niveau de Vaudry fontaine à hauteur de 400 000 euros pour le nettoyage du bassin et l'espace multiculturel donc là ce sont les concours de maîtrise d'œuvre et les débuts de mission de l'architecte. Au niveau endettement il faut retenir que le capital diminue tous les ans ce qui est logique et en plus comme on n'a pas de nouveau emprunt cela diminue de façon très régulière et ce qu'il faut surtout noté c'est que par rapport à l'évolution de la dette il y a à compter de 2026 il va y avoir une diminution très sensible des capitaux annuels à verser donc là on peut dire qu'à compter de 2026 on arrive à 300 000 euros annuels à verser au titre des prêts cela signifie que l'on a là un levier non négligeable en terme de financements de nos investissements à venir. Aujourd'hui et c'est vrai que j'ai oublié de vous parler des perspectives c'est-à-dire du résultat 2024 qui est remarquable parce que l'on est sur un résultat de 2,2 millions d'euros ce qui nous amène à une capacité d'autofinancement de 2,9 millions d'euros donc là cela veut dire que les efforts qui sont faits quand je vous dis l'objectif d'optimisation n'est pas vain le résultat le démontre et l'idée étant de continuer à investir pour maintenir l'attractivité de notre commune et avoir un patrimoine et aussi tous nos bâtiments dans des bons états de fonctionnement et mise à disposition des différents usagers. Tout cela pour dire que l'on a le levier endettement c'est ce que je viens de vous dire c'est à compter de 2026 on a une capacité d'emprunt qui est assez significative donc c'est le premier levier et on a aussi finalement la capacité d'autofinancement c'est-à-dire que l'on a une capacité de financer nos investissements sur les efforts qui sont faits les années précédentes. Le bilan de santé financière donc les parts de dépenses du personnel dans la commune cela reste stable et je dirai que l'on est sur la moyenne des communes de strates identiques, le ratio de rigidité de 53,17 % le taux maximum est de 55 % c'est-à-dire qu'au delà il faut être vigilant. Ce ratio mesure les dépenses incompressibles par rapport aux recettes de fonctionnement cela permet de voir lorsque l'on a payé nos dépenses obligatoires est-ce qu'il nous reste des marges ou pas donc là on est plutôt à l'aise. Endettement, le ration d'endettement est à 0,51 % donc c'est l'en cours de la dette sur produits réels de fonctionnement c'est par rapport à l'endettement que l'on a et puis je dirai les recettes que l'on peut avoir sur les années et qui est plutôt stable cela nous fait un ratio d'endettement qui est très faible et de même pour la capacité d'endettement puisque l'on est à 3,19 années, résultat idéal entre 3 et 6 ans, je vous rappelle si on consacrait l'ensemble de notre capacité d'autofinancement à rembourser il nous faudrait trois ans pour la rembourser. Cela ce sont des ratios financiers certes mais qui sont quand même importants et qui sont systématiquement analysés et regardés par les services fiscaux par exemple on sort d'un audit de la chambre régionale des comptes clairement tous ces ratios là sont observés et aujourd'hui ce qu'il en ressort et qu'ils font état d'un bilan de santé plutôt favorable au niveau financier pour la commune.

M. le Maire : OK Fabrice merci donc le reste du document c'est le détail par pôle et comme vous l'avez lu avant de venir ce soir je vais pouvoir vous questionner et pour voir si vous avez tout compris. Rapport d'orientations budgétaires donc juste deux points avant de vous donner la parole si vous avez des questions à poser Fabrice sur la page 5 c'est recettes en 2024 et pas en 2023 vous l'avez corrigé et sur la page 11 c'est bilan de santé 2024 et non 2023 vous l'avez également corrigé. Je vous écoute enfin Fabrice vous écoute.

M. Lucas Chassagne : Merci Fabrice, merci Monsieur le Maire, c'était très claire la présentation et je félicite la bonne maîtrise de nos comptes. J'avais deux questions particulièrement sur les BP 2025 au niveau des dépenses et des recettes, d'abord sur les dépenses entre le réalisé 2024 et le BP on a une augmentation prévue de + 500 000 euros et de l'autre côté sur les recettes on a une augmentation prévue de 650 000 euros voir 800 000 euros entre les recettes 2024 et le BP 2025 c'est 2024 la page 5 ?

M. le Maire : Il y a deux lectures, il y a la partie réalisée c'est ce que tu vas retrouver dans la partie dépenses par contre ce que tu as dans la page 6 c'était ce qui était prévu donc ce n'est pas la même chose en fait tu as le budget et ensuite tu as le compte administratif. Ce sont deux montants différents, ce qui permet à l'arrivée en fonction du réalisé de pouvoir avoir un résultat à la fin qui a été expliqué tout à l'heure rapidement par Fabrice c'est-à-dire qu'aujourd'hui le résultat 2024 du réalisé et non pas du prévu et de l'ordre de 2 millions d'euros puisqu'il y a eu un écart entre les recettes et les dépenses. Ce n'est pas la même chose, ce que tu lis dans la colonne BP 2025 page 6 c'est ce qui est prévu, ce n'est pas ce qui va être réalisé et ce qui est inscrit en BP 2024 c'est ce qui était prévu ce n'est pas ce qui a été réalisé. Le réalisé on le retrouve au compte administratif et donc par contre ce que tu as annoncé avant c'est le réalisé et il y a toujours un écart entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé.

M. Lucas Chassagne : Et donc on est d'accord que le réalisé 2024 en recettes c'est 7 504 000 ?

M. le Maire : Oui dont 3 millions au titre de la TH.

M. Lucas Chassagne : On reçoit en 2024 7 500 000 et on prévoit en recettes 2025 8 300 000.

M. le Maire : Il doit te manquer un truc c'est parce que là tu as que les dépenses de fonctionnement tu n'as pas l'investissement. Mais c'est vrai c'est une bonne remarque, il manque une page dans le tableau mais Fabrice va t'expliquer pourquoi, mais tu as raison.

M. Lucas Chassagne : D'où mon interrogation c'est de se dire est-ce que l'on n'est pas trop ambitieux à prévoir une augmentation de recettes de 800 000 euros et quitte à ce mettre dans le rouge.

M. le Maire : Il manque des recettes d'investissement. Il manque une page qui permet d'atteindre les 8 millions. C'est bien de le dire, heureusement que tu l'as lu. Vas-y Fabrice.

M. Fabrice Capron : Là il faut aussi y ajouter les recettes d'investissement pour arriver au montant de 8 millions mais là pages 6 et 7 on est bien sur ce qui avait été prévu au budget primitif et là on est sur le réalisé.

M. Lucas Chassagne : OK. Par contre sur les dépenses ma question reste valable c'est-à-dire que l'on a bien dépensé 7 263 000 en 2024 et on a prévu de dépenser en 2025 7 800 000 c'est-à-dire un écart de 500 000 ?

M. le Maire : Oui c'est cela.

M. Lucas Chassagne : Du coup, une question très ouverte c'est un écart qui m'alerte que cela fait quand même des augmentations très significatives 500 000 d'écart d'augmentation de dépenses entre du réalisé et du BP

M. le Maire : Non, puisque l'on avait prévu 7 400 000 et à l'arrivée on est à 7 263 000 c'est-à-dire que l'on a dépensé moins que ce que l'on avait prévu et là cette année compte tenu de tous les commentaires qui sont dans la troisième colonne au lieu de 7 400 000 on arrive à 7 700 000 et pour lequel on dépensera à mon avis 7 500 000 ou 4 ou 3 on verra à l'arrivée. Mais c'est cette logique là tu as raison mais l'écart n'est pas si grand que cela en fait parce que ce qu'il faut comparer et c'est peut-être un élément qu'il faudra que l'on améliore c'est il faut comparer les budgets avec les budgets et les comptes administratifs avec les comptes administratifs sinon on se mélange c'est bien ta remarque elle est pertinente en terme de lisibilité.

M. Lucas Chassagne : J'ai d'autres questions mais je peux donner la parole à d'autres personnes.

M. le Maire : Non, vas-y.

M. Lucas Chassagne : Je crois que tu y as répondu à l'oral mais c'est pour être bien sûr sur notre capacité d'investissement tu as dit 2 900 000 est-ce que c'est cela ?

M. Fabrice Capron : Oui.

M. Lucas Chassagne : OK. Donc cela cette capacité d'investissement traduit les projets que l'on est capable photovoltaïques, tous les projets d'investissement comment elle est prise en compte c'est en autofinancement mais aussi une capacité d'investissement par la dette ?

M. le Maire : Non, vas-y Fabrice.

M. Fabrice Capron : En fait, on a une capacité d'autofinancement par rapport aux projets qui sont présentés soit cette capacité d'autofinancement est suffisante auquel cas on ne fait pas d'emprunt par contre si elle n'est pas suffisante on souscrit de l'emprunt. Voilà la règle c'est celle-là.

M. Lucas Chassagne : Donc c'est simplement l'autofinancement.

M. le Maire : C'est la capacité que nous avons à pouvoir investir hors emprunt maintenant il faut savoir que les banques ne prêtent qu'aux riches. Plus vous avez des critères qui disent que vous êtes en bonne santé plus la banque vous prêtera et à des taux corrects. Par contre cela n'a rien avoir avec cette capacité ni avec les projets ni avec les besoins en investissement aujourd'hui Fabrice l'a évoqué tout à l'heure sur la partie bâtiminaire en matière d'entretien et de transition énergétique je l'ai déjà expliqué plusieurs fois les besoins en matière d'investissement est estimé à près de 11 millions d'euros. Ce qui veut dire que la capacité aujourd'hui que l'on a de 2 900 000 ne va pas suffire à remplir les besoins et il n'y a pas que cela, cela c'est hors projet que l'on pourrait développer type la ferme d'Hervin donc forcément cela nous amène à devoir nous interroger et à se poser des questions en terme de priorisation, d'intérêt à c'est-à-dire que moi j'ai demandé aux services d'avoir un détail qui vous sera présenté bâtiment par bâtiment quel type d'investissement on peut réaliser en fonction des usages. C'est-à-dire est-ce qu'il y a intérêt à garder le bâtiment ou pas ? Je vais vous donner un exemple aujourd'hui la médiathèque c'est quasiment 1,5 millions d'euros de travaux d'investissement à faire, je ne dis pas qu'il faut la fermer mais on va mettre le rapport investissement au regard de l'usage que peut avoir l'équipement si c'est une salle qui est utilisée deux fois par an je ne vais pas vous proposer d'investir 1,5 millions pour un truc qui va être utilisé deux fois par an donc c'est tout ce travail là qui est nécessaire et là c'est un travail considérable à faire puisque cela nécessite une transversalité entre les services sur l'utilisation. C'est pareil pour les

écoles, vous avez par exemple l'école Langevin aujourd'hui la moitié de l'école est vide, elle n'est pas vide car elle est occupée par plein de choses mais factuellement moi quand j'y étais élève on était 900 aujourd'hui il y en a moins de 200 c'est la même école. A l'époque les enseignants ne se plaignaient pas que l'on était 30 élèves par classe mais c'était un autre monde, ce n'était pas la même chose, il n'y avait pas de TBI. Aujourd'hui le bâtiment a été fait intégralement dans le cadre de l'ANRU c'est une école qui a été refaite complètement et dedans il y a moins d'élèves et donc il y a des questions qui se posent en terme d'utilisation, d'équipements c'est d'ailleurs pour cela qu'avec la Communauté Urbaine, avec le dispositif LocLoc on est entrain de regarder sur l'optimisation des m² voir si on ne peut pas les utiliser sachant que là c'est une école et on ne peut pas y mettre n'importe quoi. Si on enlève des m² on ne va pas mettre dedans une activité qui n'est pas compatible avec ce que font les enfants mais il y a des questions à se poser, je ne dis pas que c'est demain matin. Je dis que cela fait partie de l'analyse qui est faite par le service mais il y a une distinction entre les deux entre la capacité que l'on peut avoir grâce aux efforts qui sont faits sur le budget de fonctionnement de dégager de l'argent pour faire de l'autofinancement qui va nous permettre de pouvoir solliciter des apports financiers pour compléter et puis la nature des projets et des besoins réels et factuels que l'on va faire. C'est-à-dire une hiérarchisation et donc des choix politiques que l'on sera amenés à faire pour les années à venir.

M. Lucas Chassagne : Je peux garder la parole ?

M. le Maire : Oui bien sûr.

M. Lucas Chassagne : Du coup cela ouvre la voie sur mes questions suivantes qui étaient justement sur ces questions de choix politiques, tu as répondu sur toute la partie énergie mais en fait c'est parce qu'il manque sur toute la partie PPI énergie c'est pour cela que l'on ne le voit pas mais cela on l'aura sur les prochaines fois parce que si j'ai bien suivi le prochain c'est le budget de vote c'est cela mais ma question c'est est-ce que l'on peut l'avoir avant pour pouvoir en débattre par ce que si non si on vote quelque chose que l'on n'a pas débattu ?

M. le Maire : Vous l'avez 5 jours avant comme tout le monde il faut le lire comme tout le temps après le budget il est accessible à tout le monde tous les jours il faut venir mais je te dis Lucas, je ne peux pas te laisser dire l'avoir avant. Il existe vous pouvez l'avoir quand vous voulez tous les jours, vous pouvez participer à toutes les réunions que vous voulez, vous pouvez aller dans les services. C'est naturel, il faut venir, il faut être présent.

M. Lucas Chassagne : Je ne comprends pas.

M. le Maire : Si je te le dis il faut venir. Il faut venir tous les jours et tu vas les avoir, il suffit de venir ils vont te les donner, tu vois Philippe Mercier, il va te les donner.

M. Lucas Chassagne : Mais du coup c'est quoi l'objet du débat dans l'orientation budgétaire si on ne peut pas en débattre ?

M. le Maire : Cela n'a rien avoir, tu parles des choix ?

M. Lucas Chassagne : Oui.

M. le Maire : Oui, sauf que les choix ne sont pas sur le détail Lucas, cela n'a jamais été sur le détail

maintenant si tu as des propositions à faire il faut les faire.

M. Lucas Chassagne : Oui, c'est l'objet de la discussion, je pense.

M. le Maire : Oui, il faut le faire, je t'écoute, cela fait 6 ans que tu es conseiller municipal tu ne vas pas le découvrir.

M. Lucas Chassagne : Non.

M. le Maire : Donc, je t'écoute.

M. Lucas Chassagne : C'est un peu court comme cela mais je pense que ce sont des choses que l'on avait déjà débattues en commission.

M. le Maire : C'est pour cela que je t'écoute. C'est pour cela que je ne te comprends pas. Tous les éléments sont à disposition de tous les élus quels qu'ils soient à partir du moment où ils le demandent et le moment ce n'est pas d'attendre un conseil municipal pour dire j'attends d'avoir les éléments il faut être proactif si vous voulez savoir les choses dans une collectivité comme celle de Saint-Laurent-Blangy qui gère autant de volume de patrimoine, je pense que tu as du l'entendre parce que je l'ai dit lors de la cérémonie des vœux, 23 000 m². Et bien il faut venir en mairie, il faut demander aux services, il faut demander aux adjoints et vous avez les éléments qui sont accessibles tous les jours et tout le temps. Il faut la démarche tu comprends ce que je veux dire si vous attendez poser une fois par trimestre sur le siège d'avoir les éléments vous ne les aurez pas. C'est trop compliqué, c'est trop complexe, la démarche d'engagement, les 11 millions d'euros tu crois que c'est tombé tout seul comme cela, c'est un an de boulot des services, un an de boulot. Oui, tu peux regarder en l'air, peut-être que tu es malin et que tu vas les faire en 5 minutes mais les services dans une ville comme Saint-Laurent-Blangy c'est un an de boulot et le choix aujourd'hui est extrêmement compliqué parce que je viens de le dire il y a des problèmes d'usage. Ce que je veux dire pour répondre à ta question de façon précise c'est que ce genre d'éléments ils sont accessibles mais il faut venir les chercher, il faut faire l'effort de venir, il faut faire l'effort d'être présent, il faut faire l'effort d'échanger, cela prend du temps mais il faut le faire sinon cela ne suffira pas. Je ne pourrai pas faire ton bonheur mais non cela n'est pas possible dans un conseil comme cela en un quart d'heure de temps même si je te donne un document qui fait 800 pages cela ne suffira pas parce que ce n'est pas en conseil municipal que l'on va détailler les 800 pages. Cela fait plusieurs fois que je le dis que ce soit au sein du conseil municipal, dans les expressions publiques, dans les réunions de quartier, cela fait plusieurs fois que je le dis Lucas. Cela fait plusieurs fois que j'en parle de ces choses là donc je n'ai rien à cacher tout est ouvert mais il faut faire l'effort de venir chercher les éléments. Et comme cela tu pourras faire les propositions, regarder nous dire ce qui va, ce qui ne va pas bien et puis de comprendre quelles sont les contraintes d'usage, des équipements, la réalité des bâtiments et comme cela tu verras et tu feras comme moi tu ne dormiras pas toutes les nuits parce qu'il faut prendre certaines décisions je vais te dire ce n'est pas toujours facile mais il faut venir chercher les éléments, passer du temps.

M. Lucas Chassagne : Je pense avoir du mal comprendre certaines choses mais pas de soucis le message est très bien reçu.

M. le Maire : Mais non si tu n'as pas compris tu peux poser d'autres questions, je vais te répondre.



M. Lucas Chassagne : Je n'avais pas compris ce principe de fonctionnement là voilà mais ce n'est pas grave le message est très bien reçu.

M. le Maire : Si Lucas on ne peut pas débattre mais toi tu veux donner ton avis et c'est en connaissance de cause.

M. Lucas Chassagne : Bien sûr.

M. le Maire : Si tu me demandes par exemple tu me dis tu veux me donner ton avis sur le restaurant scolaire ce qui est possible puisque tu m'en parles. Est-ce que tu es allé au restaurant scolaire ? Est-ce que tu as déjà mangé au restaurant scolaire ?

M. Lucas Chassagne : Oui.

M. le Maire : Donc à partir de là tu vas être en capacité de me dire qui y travaille, combien de repas on fait ? Tu as vu Gauthier et à partir de là tu sais comment cela fonctionne. Donc tu vas pouvoir me faire des propositions d'amélioration que je prendrai. Tu vois ce que je veux dire.

M. Lucas Chassagne : Oui, mais.

M. le Maire : Mais précise ta question dans ce cas là.

M. Lucas Chassagne : Je précise ma question, je n'ai pas beaucoup de temps à disposition donc cela n'est pas un secret et je prends ma part de responsabilité voilà parce que j'ai très peu de temps mais il me semblait qu'il y avait des groupes de travail et des commissions peut-être que c'est moi qui suis passé à côté j'attendais les commissions.

M. le Maire : Tu as raison et c'est pour cela qu'il ne faut pas attendre, il faut être proactif. Si tu attends il y a tellement de choses, d'informations, de sujets. Tu vas attendre longtemps et si cela t'intéresse et moi cela me fait plaisir qu'il y ait quelqu'un qui s'intéresse et c'est pour cela que je m'arrête c'est bien. C'est bien parce que c'est le vrai sujet qu'il faut poser, parce que si on veut prendre des décisions, il faut les prendre en connaissance de cause. Il faut savoir de quoi on parle et s'il y a des manques il faut le dire, il faut que tu nous appelles, que tu m'appelles et dire et bien voilà je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas de réunion et moi j'interviens. Et je verrai le ou l'adjointe qui est concerné je n'en sais rien et je dirai alors les éléments mais tu as parfaitement raison, ce n'est pas là dans ce document là que tu vas avoir les éléments, ce n'est pas possible et tu ne le trouveras dans aucune collectivité ce n'est pas possible. Tu comprends ce que je veux dire ?

M. Lucas Chassagne : Oui, c'est clair.

M. le Maire : Donc, j'ai bien compris que tu avais un problème de temps et je le comprends parce que tu as une activité et félicitations parce que je t'ai cité comme exemple l'autre jour sur la progression de cette activité et de la façon que tu l'as traduite car c'était un choix de vie que tu as pu faire ambitieux et tu as réussi. Maintenant c'est pareil le temps que tu passes dans ton entreprise pour gérer l'entreprise pour gérer le personnel et bien c'est le temps que passe ceux qui sont là tous les jours pour comprendre comment cela marche une collectivité qui embauche plus de 110 personnes et dans laquelle il y a 10 millions d'euros de budget. Donc en une demie heure de conseil municipal c'est impossible. Donc c'est OK, c'est tout à fait légitime tu as raison mais il faut

solliciter les choses, il ne faut pas attendre que cela vient, tu vas attendre très longtemps. OK et cela serait dommage que tu sois frustré car je suis persuadé que tu es capable de nous faire des propositions pertinentes et qui vont m'aider dans mon choix car je vais te dire que ce n'est pas simple et ils le savent. Parce que 11 millions d'euros c'est factuel, c'est-à-dire que si on ne les fait pas les 11 millions d'euros on peut se retrouver avec des équipements publics qui peuvent être fermés de fait. C'est vrai que quand on regarde un petit peu le bilan on dit cela va ce n'est pas dramatique il y a de l'argent on va y arriver etc mais ce n'est pas si simple que cela. Parce que ce n'est pas avec les 2 900 000 d'autofinancement de capacité que l'on va régler le problème donc je fais quoi pour les 8 millions qui manquent, qu'est-ce que l'on fait ? Et bien aidez moi parce que c'est le sens du service public, c'est l'intérêt général qui est en jeu et après on pourrait avoir tous les fantasmes que l'on veut construire tout ce que l'on veut, faire tout ce que l'on veut etc C'est pour cela que je dis cela va conditionner aussi les choix politiques c'est-à-dire que l'ambition que l'on pourra avoir sur la ferme d'Hervin va aussi dépendre de cela. Parce que si demain aux 11 millions d'euros que l'on doit faire qui nous sont imposés encore une fois c'est factuel, c'est factuel pour deux raisons d'abord c'est ce que l'on appelle le décret tertiaire qui oblige les collectivités comme la notre à faire ce type de travaux et deuxièmement parce qu'il n'y a pas d'autres solutions parce qu'il y a des bâtiments si on ne le fait pas ils ne fonctionneront plus. Quand je pense notamment à la médiathèque, si demain on doit régler les problèmes d'accès handicapés comment on fait, c'est un site classé, on ne peut pas mettre d'ascenseur. Vous voyez donc cela veut dire quoi je la ferme la médiathèque ? C'est une vraie question. Une question politique, est-ce qu'il faudra la mettre dans la ferme d'Hervin parce que l'on aura les moyens, je n'en sais rien etc. Je ne sais pas mais c'est un choix politique qu'il faut partager, dont il faut mesurer aussi les conséquences parce qu'une ferme d'Hervin aménagée comme cela il y en a au moins entre 5 et 6 millions d'euros qui viennent s'ajouter aux 11 millions d'euros donc on est déjà à 17 moins les 1,5 millions car si on met la médiathèque dans Hervin on ne fait pas les 1,5 millions d'euros de travaux d'aménagement et vous voyez la mécanique des fluides. Ce n'est pas simple du tout voilà. Donc n'hésite pas c'est ouvert tous les jours sauf le samedi et le dimanche.

M. Lucas Chassagne : Très bien merci pour les réponses.

M. le Maire : Merci à toi pour ta curiosité Lucas. D'autres questions ? Oui Sandrine.

Mme Sandrine Nowak : J'avais une question à peu près dans cet ordre là page 9 quand on regardait l'augmentation des subventions 2025 on a presque plus 30 % d'augmentation par rapport à 2024 et ma question était aussi par rapport à des choix politiques ou en tout cas d'orientation, ma question était est-ce que finalement on va chercher les subventions par rapport à la nature même du projet ou alors on crée quelquefois des choix d'orientation par rapport aux subventions qui en découlent. C'est une question qui soulève aussi les orientations parce que je ne vois par exemple pas de subvention mobilisable pour le projet culturel Hervin parce que l'on est dans la phase avec la maîtrise d'œuvre etc et des missions d'architecte en fait voilà c'était une curiosité sur la mobilisation des subventions par rapport aux projets.

M. le Maire : Oui, je ne comprends pas.

Mme Sandrine Nowak : Il y a des choix politiques parce qu'il y a des priorités, l'état des lieux, comme on disait par rapport à la médiathèque il y a des travaux à effectuer etc. Est-ce que l'on va chercher finalement les subventions après coups ou alors parfois la connaissance de la subvention va orienter le choix politique pour permettre de prioriser notre action ?

M. le Maire : Les deux parce que si c'est un fonds de concours on va le chercher après en fonction du projet qui est défini, c'est le principe, cela entre en termes de subvention, c'est une subvention d'investissements. Par contre la ferme d'Hervin, j'ai réuni ce que l'on appelle un comité des financeurs c'est-à-dire que l'ensemble de celles et ceux qui pourraient participer et je dis bien pourraient puis qu'entre le moment où je les ai réunis et aujourd'hui le monde a changé. J'ai réuni ce que l'on appelle le comité des financeurs pour expliquer la nature du projet et pour recueillir les avis des financeurs sur la nature même du projet et ce qui pourrait ou pas le conditionner. On parlait d'Hervin aujourd'hui la posture et la position qui pourraient être entre guillemets celles du Département s'il a les moyens encore de le faire puisque là Jean-Claude Leroy a écrit à tous les maires du Département pour leur dire ne vous emballez pas ce n'est pas sûr. Et là pour le coup il y a des choses que l'on sollicite le Département et le schéma de lecture publique c'est la compétence départemental donc c'est bien eux qui gèrent. Dans la façon d'appréhender les choses le Département ce qui préférerait c'est que la médiathèque soit rattachée à l'équipement culturel. Ce qui pourrait conditionner un subventionnement plus important. Alors c'est à nous de faire un choix politique est-ce qu'on le fait ou pas ? Parce que là cela voudrait dire est-ce qu'on le fait parce que l'on est obligé parce que sinon le Département il ne finance pas pourquoi pas mais il faut voir la hauteur de la subvention. Qu'est ce que cela peut représenter ou non ce n'est pas notre choix politique et dans ce cas là on se passera du maximum que l'on peut solliciter toujours est-il cela n'est pas garanti. Aujourd'hui, je défie quiconque de me dire ce qui va être garanti hormis le fonds de concours de la CUA qui lui est un fonds de concours attribué en début de mandat par commune. Je parle du fonds de concours que l'on appelle nous classique, le fonds de concours à la Communauté Urbaine il y en a 7 et 14 millions d'euros sont attribués tout compris, il y a les concessions, l'énergétique, le cimetière, la sécurisation des écoles que l'on vient de créer avec Frédéric suite à l'attentat au lycée Gambetta et certaines communes nous ont demandé des moyens de les accompagner. Donc pour celui-là c'est acté mais le reste ? On verra. Vaudry fontaine c'est un site classé donc cela nous permet de bénéficier d'accompagnement de la fondation du patrimoine, c'est comme cela que l'on a eu le mécénat de 80 000 euros mais après le reste on a eu du plan de relance mais c'est terminé, tout cela ce n'est pas garanti. Quoi d'autre ? Oui.

M. Lucas Chassagne : Du coup où tout le monde est conscient du contexte géopolitique international enfin du contexte politique général, des budgets on a vu ce qui c'est passé avec le PLF et qui font sauter pas mal de choses derrière de ce que tu viens d'exprimer juste avant les murs d'investissements qui nous attendent voilà en termes de réfection du bâti etc du coup comment est-ce que l'on peut faire preuve de prudence d'une certaine manière, d'avancer sur des œufs car on ne sait pas comment vont se passer les choses. Du coup comment est-ce que l'on pourra l'idée n'est pas de refaire la réponse d'avant mais de trancher en fait ces choix là et de dire en fait il faut peut-être abandonner le projet et de dire Hervin je n'en sais rien ou d'autre je n'ai rien contre ce n'est pas la question en se disant le temps à passer et ce n'est plus bon.

M. le Maire : C'est tout l'objet effectivement des travaux d'abord de l'échange qui sera fait avec l'architecte pour voir quel projet on veut avoir, de voir s'il y a des possibilités ou pas d'un accompagnement. Et encore une fois comme j'ai dit tout à l'heure c'est une question qui me préoccupe maintenant c'est la question de la mise en perspective de la réalité du patrimoine et de l'usage. C'est d'abord cela qu'il faut faire et c'est là-dessus que travaillent les services. Aujourd'hui la priorité est là. Hervin pour l'instant il ne se passe rien si en extérieur il y a des animations où cela ne coûte rien à la ville pour l'instant ce n'est pas un sujet Hervin cela marche bien c'est un écrin, c'est une ferme que l'on a su préserver en terme d'identité patrimoniale moi j'ai des contacts aussi avec des privés puisque depuis le début on a imaginé pouvoir mixer les deux parce qu'il y a aussi

des privés qui se disent on aimerait bien avoir des usages mais qui sont compatibles avec l'action culturelle on ne va pas faire n'importe quoi. Mais il y a plein de propositions qui pourraient enlever le coût de la ville forcément. Voilà si demain tout cela aboutit parce que les architectes nous disent il y en a pour 12 millions de dollars et bien on laissera tomber forcément ou on reverra la voilure, je n'en sais rien on reviendra. Mais pour l'instant ce n'est pas cela le sujet puisque là on en est encore qu'à la phase d'étude. Une étude qui est réglementaire puisque la conclusion de la première n'allait pas dans le sens de la commande politique du départ du coup en terme de règles de marchés publics on a du recommencer. Donc on va voir, on va attendre cette étude et on verra en connaissance de cause encore une fois parce que les décisions de l'intérêt général et politique se prennent en connaissance de cause et pas au doigt mouillé en fonction de ce que l'on a vu à la télé ou ce que l'on a entendu dans les journaux. C'est en connaissance de cause donc on va avoir les éléments pour le reste c'est tout à fait ce que l'on disait tout à l'heure les usages vont nous être mis devant les yeux et puis on va voir, les écoles on les ferme ou on ne les ferme pas. Cela peut être un choix politique, on peut décider de fermer toutes les écoles et comme cela on peut économiser des millions d'euros mais je ne pense pas que ce soit la réalité du besoin des citoyens de Saint-Laurent-Blangy donc là cela veut dire si je le prends comme cela enfin je caricature cela devient une priorité. Donc cela veut dire on prend la totalité des écoles, la totalité des coûts que cela représente, cela fait autant de millions et on dit et bien voilà l'affaire est faite parce que rien qu'avec cela cela représente 5 à 6 millions d'euros et c'est la capacité de la ville pour les cinq prochaines années. Je dis des bêtises mais cela peut être cela. La salle Jean Zay c'est une cathédrale sauf qu'elle est fréquentée par 1500 à 2000 personnes par semaine voir par jour quand c'est le week-end. On peut transformer Saint-Laurent-Blangy en ville dortoir aussi, il n'y a plus rien, il ne se passe plus rien, l'église je la ferme ? L'hôtel de ville je le ferme ? Tout cela pour pouvoir justement appréhender la nature des décisions on est obligé d'abord de regarder les usages et en fonction des usages on pourra dire demain quel type d'amélioration on pourra faire ou pas. Et on a déjà fait des choses car on ne part pas de zéro, par exemple l'église parce que j'y étais ce matin parce qu'il y avait un enterrement, je questionnais Jean-Pierre Lefebvre sur la partie chauffage il m'a dit « que depuis que tu as changé le système cela nous a changé la vie ». Au départ c'était un chauffage au sol donc il fallait quatre jours pour chauffer l'église tant que cela chauffe c'est-à-dire que quand il y avait un enterrement il fallait le savoir quatre jours avant pour que cela chauffe je plaisante mais c'était cela. Aujourd'hui c'est du radiant j'ai vu cela c'était un système utilisé à la coupe Davis de tennis du stade Pierre Mauroy, c'est automatique donc vous arrivez vous appuyer sur le bouton et cela chauffe, deux minutes après l'église est chaude et après vous appuyer sur le bouton avec l'effet d'inertie cela continue à chauffer. Sinon on serait peut-être amené à fermer l'église et je ne pense pas que cela serait une bonne idée parce que l'église ce n'est pas forcément les messes du dimanche, c'est aujourd'hui, les mariages, les enterrements je peux vous dire qu'il y en a toutes les semaines c'est aussi cela. Quand vous venez à un enterrement dans une église et que vous êtes dans un endroit entretenu propre et chaud c'est quand même mieux que de vous retrouver dans un truc pourri etc et c'est du patrimoine communal comme les écoles après ce sont les services techniques on a discuté, ils ont fait une étude sur la toiture, c'est un gouffre. Qui a déjà visité les services techniques ? Les autres il faut y aller en plein hiver, ne pas y aller pas l'été trop facile, vous y allez en hiver ou quand il pleut vous allez voir. La question est là, la question est est-ce que l'on maintient l'équipement ? Pourquoi faire ? Si on ne maintient pas qu'est-ce que l'on en fait ? Car il faut bien mettre le matériel quelque part, les agents quelque part etc Est-ce que l'on saisit les opportunités de mutualisation avec d'autres communes ou pas ? Je n'en sais rien, il faut poser les sujets sur la table, cela ne se décrète pas comme cela. On ne va pas arriver Saint-Laurent-Blangy avec nos services techniques c'est qui qui en veut ? Vous nous aimez nous on ne veut plus de notre bâtiment mais on cherche un endroit. Ce n'est pas si simple en

plus il faut stocker le matériel etc enfin bref toutes ces questions là sont à prendre en compte. Et puis après il y a aussi l'entretien bâtimentaire, l'entretien de qualité de vie, des espaces de vie immercuriens. Je vous rappelle quand même qu'en plus des 23 000 m², il y a quand même l'équivalent de 240 terrains de foot qui sont tondues tous les ans, il y a 130 hectares d'espaces naturels à entretenir, dès qu'il y a un arbre qui est tombé dans le bois et si on ne le ramasse pas tout de suite les gens nous disent ce n'est pas entretenu et vous vous expliquez si c'est fait exprès c'est pour la biodiversité mais non l'arbre est tombé, il faut l'enlever et non il ne faut pas l'enlever c'est un travail pédagogique et il faut l'expliquer mais tout cela demande quand même de l'entretien et cela a un coût. Philippe.

M. Philippe Mercier : Merci Monsieur le Maire, je voulais juste ajouter, tu parlais des services techniques, les services techniques le groupe de travail que l'on avait piloté en 2020 on est sur une emprise foncière de 9 000 m² dans une zone résidentielle. La toiture de mémoire c'est 800 000 si on la refait. Quand Monsieur le Maire disait qu'il y avait des enjeux en effet on s'est posé des questions dans le groupe de travail en l'occurrence est-ce que les services techniques doivent rester au même endroit sur la même surface foncière ou est-ce qu'ils doivent aller autre part ? Ou est-ce que le terrain peut être séparé en deux ? C'est un des enjeux parmi tant d'autres.

M. le Maire : Oui, par exemple et après qu'est-ce que l'on en fait ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va le racheter ou est-ce que cela devient une friche ? Tous ces sujets là sont à mettre en perspective. Donc c'est compliqué parce que là il y a les aspects bâtimentaires, de terrain etc et après il y a la vie, la vraie vie des gens et des utilisateurs et aujourd'hui à Saint-Laurent-Blangy c'est ce qui fait aussi que cela contribue, il n'y a pas que le décor de carte postale qui joue, il y a aussi la qualité de vie. J'ai réuni l'ensemble des associations l'an passé pour expliquer le nécessaire effort qu'il faut faire en matière de transition énergétique sur l'utilisation des équipements, je peux vous dire que je ne suis pas arrivé encore au bout du bout du bout de l'échange parce qu'aujourd'hui l'énergie qui nous coûte rien c'est celle que l'on n'utilise pas. Donc on pourrait parfaitement considérer par exemple la salle Jean Zay plutôt que de la chauffer l'hiver ou de l'éclairer on ferme à 19h. OK moi je ne suis pas un dictateur et je ne vais pas décréter du jour au lendemain que l'on va fermer à 19h il faut avoir un échange avec les utilisateurs je peux vous dire que là commence la quadrature du cercle, tout le monde est d'accord sur le diagnostic, ce qui ne coûte rien c'est ce que l'on ne dépense pas mais moi ce n'est pas pareil parce que moi j'ai une bonne raison de etc et donc à partir de là il faut engager un échange. De cette réunion aujourd'hui, je n'ai aucun retour, j'ai eu une proposition qui va être mise en œuvre qui était pertinente c'était de faire un système de récupérateur d'eau par exemple à Jean Zay et donc ils sont entrain de travailler sur les cuves. Sur l'utilisation même parce que quand je pose la question des usages on me dit si on met des leds à la place du machin cela utilisera moins d'énergie mais ce sont des leds partout maintenant car c'est obligatoire et donc cela c'est fait mais cela n'empêche pas le coût d'énergie d'augmenter, vous avez regardé vos factures donc expliquez moi comment on fait car les utilisateurs pour eux cela continue et je les comprends. Oui Thierry.

M. Thierry Plouviez : J'ai une question est-ce qu'il ne faudrait pas faire une votation pour certains thèmes au niveau des habitants et comme cela ils seront concernés et ils pourront ?

M. le Maire : Oui, sauf que les habitants qui vont te donner un avis sur Jean Zay, ce ne sont pas ceux qui utilisent Jean Zay. Donc c'est cela le truc, c'est cela la difficulté quand vous expliquez les choses aux utilisateurs, les utilisateurs que je rencontre, que je reçois ils sont très ouverts, ils comprennent. Toutes les associations immercuriennes, tous les utilisateurs ne sont pas des fous

furieux ils savent sauf que ce ne sont pas qu'eux qui ont les clés parce que les gens que je vois ce n'est pas que eux qui utilisent quand vous avez 2000 utilisateurs par exemple vous allez à la salle Jean Zay l'hiver dans une compétition vous voyez que la porte est grande ouverte, vous avez beau répéter le président il le sait les bénévoles qui sont avec lui ils le savent mais les 1500 utilisateurs qui viennent de je ne sais pas où ils s'en tapent et laissent la porte ouverte et ainsi de suite c'est caricatural comme exemple mais c'est la vérité. Tu sais mais cela pourrait éventuellement mais plus tu es dans le précis et plus c'est compliqué car tu as toujours moi ce n'est pas pareil.

M. Thierry Plouviez : Moi, je pense à cela parce qu'entre guillemets c'est leur budget aux immercuriens et aux immercuriennes donc c'est différent de savoir si on accepte de chauffer plus, d'avoir plus de personnes comme sur Paris cela avait été fait pour les trottinettes et c'est vrai ceux qui roulent en trottinettes n'ont pas votés. C'est pareil aussi.

M. le Maire : Cela pourrait je ne ferme pas la porte à ce genre d'échanges mais dans la réalité combien il y a d'immercuriens qui sont membres d'association utilisateurs. Vous allez regarder vous allez voir, j'espère que vous allez venir à la cérémonie des sportifs qui a lieu le 14 mars, vous allez voir combien d'immercuriens sont mis à l'honneur en même temps de décréter que les associations de Saint-Laurent seraient réservées qu'aux gens de Saint-Laurent, je connais des régimes qui fonctionnent comme cela. Moi, ce n'est pas ma philosophie donc ce n'est pas possible. Donc du coup cela veut dire que vous faites porter sur l'immercurien effectivement un poids de dépenses publiques mais qui est partagé par tout le monde. C'est clair mais c'est partout et d'ailleurs s'il n'y avait pas les gens d'extérieur qui venaient travailler à Saint-Laurent-Blangy, apporter de l'activité économique de Saint-Laurent-Blangy, Saint-Laurent-Blangy ne serait pas dans la situation financière dans laquelle elle est. Saint-Laurent-Blangy n'aurait pas autant de commerces puisque 70 % des clients des commerces de Saint-Laurent-Blangy sont des clients qui n'habitent pas Saint-Laurent-Blangy ce sont des gens qui viennent travailler ou qui passent par Saint-Laurent-Blangy. Voilà mais c'est comme les écoles tu vois ce que je veux dire quand les gens se garent n'importe comment pourtant ce sont des gens qui viennent à l'école, ce sont des parents d'élèves ils sont censés être concernés ce n'est pas pour cela qu'ils vont respecter, tu le sais parce que tu le vois tous les jours dans ta rue malheureusement mais on pourrait essayer sur certains sujets peut-être d'avoir une tendance et vu dans le monde dans lequel on vit je pense que cela serait intéressant d'avoir un retour. Qui d'autre ? Très bien. Donc on revient dans le détail au moment du budget Fabrice rentrera dans les clous mais vous reprenez plusieurs choses du rapport d'orientations budgétaires. D'abord un le travail qui est fait parce que l'on n'en n'a pas parlé par les services, il est assez conséquent et je ne voudrai pas que l'on résume cela à un bout de papier je l'ai dit lors de la cérémonie des vœux et je pense que chose avalée n'a plus de goût des fois on oublie les choses, on oublie tout ce qu'il y a et des choses il y en a et encore ils n'ont pas tout mis là dedans, je pense qu'il y aurait besoin de beaucoup plus de pages, encore merci aux services, merci à Fabrice et à l'ensemble des personnes qui tous les jours donnent du temps pour faire en sorte que cela fonctionne et je pense notamment aussi à Madame Marquez qui est responsable financière de la ville qui fait un travail exceptionnel de mise à plat des choses, de remise en route de certaines choses car on avait un peu de retard historiquement du à des trucs historiques comme dans toutes les collectivités et Claudine a mis tout cela d'équerre. J'ai évoqué tout à l'heure on a parlé de la journée du personnel, ce n'est pas une journée de congés du personnel, ce n'est pas la journée du maire surtout que moi je n'y suis pour rien au départ c'est une proposition de Madame Cambronne et des services sur le questionnement quel type de services on rend demain aux habitants et dans quelle mesure et dans quels moyens ? Et là aussi cela va envoyer dans les questions de fonds. On a déjà évoqué comme cela dans les couloirs le quid de l'intelligence artificielle dans les pratiques du quotidien de demain par exemple. On ne

pourra pas l'ignorer cela étant celui qui ramasse les papiers aujourd'hui l'intelligence artificielle c'est peut-être un peu loin pour lui je ne dis pas qu'il n'en est pas conscience mais je parle de son matériel actuel, est-ce qu'il faut que l'on fasse ou pas car on a maintenant des collecteurs qui sont capables de savoir ou pas si c'est bien rempli et là aujourd'hui il y a une personne qui le sait mais ce n'est pas une machine car j'ai questionné et comme vous je fais la ville tous les jours donc je regarde ce qui se passe dans la ville tous les jours et donc j'ai posé des questions sur les poubelles à deux journées d'intervalle sur certaines poubelles et j'ai eu des réponses qui étaient plus que pertinentes. En tout état de cause il faut quand même que l'ensemble des collaborateurs soient concernés par la dimension c'est pour cela que cette journée aura lieu le 30 mai où là tout le personnel y compris la personne qui ramasse le papier et heureusement qu'elle est là parce que les gens n'ont pas encore compris que les poubelles c'était pour remplir malheureusement parce qu'une ville n'est pas sale ce sont les gens qui sont sales. Par contre les gens ils disent je paie des impôts donc il y a bien quelqu'un qui peut ramasser ce que je mets par terre. Cela étant tous les collaborateurs vont se réunir et justement se poser les questions, il y a un gros travail qui est fait depuis plusieurs semaines où les questions sont vraiment pertinentes et moi j'ai hâte de voir le retour de cette chose là en tout cas merci. Fabrice l'a évoqué, je ne sais plus si j'en avais parlé effectivement nous avons eu effectivement novembre décembre la visite des magistrats de la chambre régionale des comptes, j'ai reçu la semaine dernière je les ai vu plusieurs fois, cela c'est très bien passé, c'est vraiment un moment très enrichissant et on a passé beaucoup de temps dans l'échange, les services aussi, Fabrice, Franck, Delphine, Claudine eux c'était plutôt dans la mécanique de fournitures d'information parce qu'ils passent tout au scanner quand ils viennent. J'ai reçu le premier rapport qui est un rapport provisoire qui fait l'objet d'une demande de réponses que je dois apporter puis après il y aura le rapport définitif qui vous sera communiqué j'espère je pense au conseil municipal de juin si on est normalement dans les délais. Honnêtement je souhaite à tout maire de France et de Navarre d'avoir un rapport comme celui qui nous a été adressé par la chambre régionale des comptes, je vous le dis, croyez moi. C'est un truc que je pense que Delphine peut l'encadrer et partir avec il y a deux, trois bricoles qui ont été corrigées et sur lesquelles il faut que l'on travaille. Maintenant ce n'est pas le rapport définitif donc on ne va pas les énerver et on va attendre le rapport définitif. Il faut savoir qu'un rapport est collégial vous savez qu'un juge de la chambre des comptes c'est un magistrat, ce n'est pas un fonctionnaire, c'est un magistrat. La décision est collégiale c'est-à-dire que le magistrat fait le diagnostic partage ses conclusions avec l'ensemble des magistrats de la chambre et c'est collégalement qui produisent un rapport qui peut être sur des détails. On n'avait pas eu de contrôle de la chambre régionale des comptes depuis 1999 donc c'est un peu pour cela qu'ils se sont dits on va faire un tour du côté de Saint-Laurent et ils ne regrettent pas ils sont très contents. On aura l'occasion de rentrer dans le détail, j'ai parlé tout à l'heure de l'investissement sur l'évolution des résultats je regardai tout à l'heure le tableau, on parlait de l'autofinancement et des résultats en 2019 on était à 886 000 euros, on est passé à 1,3 millions en 2021, j'enlève la période Covid qui est une année particulière car il ne s'est pas passé grand-chose donc vous voyez 1,3 millions en 2021, 1,4 millions en 2024 et on arrive à 2,2 millions. Cela montre aussi la capacité qu'on put acquérir les services au fil du temps à réaliser les choses comme il fallait et cela nous donne aussi une bonne garantie financière qui nous permet de pouvoir réfléchir à comment on va faire les choses mais qui nous n'autorise pas à faire n'importe quoi parce que de toute façon ce n'est pas cela qui suffira pour faire tout ce que l'on a dit. On est OK là-dessus on a fait le tour ? Très bien. Et puis dernier point qui rejoint la question de Lucas tout à l'heure surtout soyez proactifs dans vos questionnements parce que vous n'aurez jamais suffisamment d'éléments comme on dit en chambre sur cette forme là dans les documents que ceux que vous aurez quand vous viendrez voir où les adjoints concernés ou les services concernés, pour les adjoints pas de problème, pour les services vous prenez rendez-vous ne débarquez pas dans les bureaux en disant « bonjour je m'appelle untel, je voudrais avoir cela dans la minute », il y a un

minimum de respect avec les gens mais vous verrez ils sont adorables, ils sont très gentils, ils sont sympas, même des fois vous aurez du café, des bonbons, des chocolats etc n'hésitez pas et ils seront contents aussi de vous voir. N'hésitez pas faites le et faites le pour l'ensemble des politiques, cela nous aide, cela nous permet d'accompagner et c'est comme cela que l'on devrait faire. Le citoyen « landa » non pas simplement par rapport à la vie de sa commune mais par rapport à l'état du monde dans lequel on vit c'est-à-dire pour comprendre de quoi on parle il faut s'intéresser à la question et aller chercher les éléments sinon vous allez sur chatGPT vous tapez et il va vous dire ce que vous devez savoir et on en reparle. »

3/ Mutualisation des achats entre les communes d'Arras, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas. Constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance du logiciel d'état-civil et de prestations associées.

M. le Maire : Point suivant la mutualisation des achats il doit là aussi nous permettre de faire des économies notamment ou en tout cas d'alimenter les usages. Vas-y Fabrice.

M. Fabrice Capron : C'est une mutualisation des achats pour la maintenance du logiciel d'état-civil donc on propose de participer au marché commun avec la ville d'Arras, Saint-Laurent et Saint-Nicolas. La ville d'Arras serait coordonnatrice de ce marché. On vous propose au nom du conseil municipal de valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre les villes d'Arras, Saint-Laurent et Saint-Nicolas pour la maintenance des logiciels et d'autoriser la signature de la convention correspondante. On est sur des délibérations assez courantes.

M. le Maire : OK, Merci des questions par rapport à cela ? Des observations ? Des avis contraires ? Vous regarderez quand vous aurez l'occasion le coût que cela représente toutes les opérations de maintenance. C'est phénoménal tout l'argent que l'on met dans la maintenance.»

4/ Lancement d'un appel d'offre ouvert pour la préparation et la livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires, accueils de loisirs et crèche municipale.

M. le Maire : Point suivant lancement d'un appel d'offres. Allez-y Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : C'est le lancement d'un appel d'offres pour la préparation et livraison des repas en liaison froide, c'est pour la restauration scolaire, accueils des loisirs et crèche municipale, le précédent marché arrive à terme au 31 août. Il y aura deux lots préparation et livraison de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires et accueils de loisirs et préparation de repas en liaison froide destinés à la crèche municipale. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cet appel d'offre et à signer tous les documents y afférents.

M. le Maire : Impeccable donc on arrive à la fin du marché et on relance. Ce que je souhaiterais c'est que les membres de la commission d'appel d'offres qui vont être amenés à statuer avant de statuer allez voir comment cela marche à la cantine. Comme cela quand vous verrez les résultats de l'appel d'offres arriver avec des prix, des quantités, des produits vous serez de quoi vous parlez. Donc il faut y aller, il faut aller manger avec les enfants, vous pouvez il faut demander à Nathalie, elle va organiser cela, elle aime bien le faire, elle fait le guide du restaurant scolaire. N'hésitez pas encore une fois, je le dis et je le redis mais je pense que c'est important. Si on veut pouvoir donner un avis pertinent il faut savoir de quoi on parle et si on veut savoir de quoi on parle et bien il faut aller voir sur place et prendre le temps de regarder ce qu'il en est, sinon ce n'est pas possible. Ceux

qui sont à la commission d'appel d'offres cantine pour tout le monde. Cela on lance l'appel d'offres et donc le retour c'est pour ?

M. Fabrice Capron : La commission aura lieu début juin.

M. le Maire : Cela veut dire que cela prend effet au 1^{er} septembre pour la rentrée. OK et si vous avez des suggestions à faire quant aux repas il faut voir Gauthier Kopiloff c'est lui le responsable, c'est à lui qu'il faut dire les choses surtout n'hésitez pas. »

5/ Amortissement d'une subvention perçue.

M. le Maire : « Point suivant amortissement d'une subvention perçue.

M. Fabrice Capron : C'est vraiment de la techniques budgétaire. C'est pour régulariser un amortissement par rapport à une subvention qui a été reçue de la Communauté Urbaine d'Arras en 2023 et l'année d'amortissement 2024 n'a pu être comptabilisée donc là c'est une régularisation. On vous propose de régulariser pour un montant de 2 900 euros.

M. le Maire : OK. Donc cela sur les amortissements, les actifs tout cela, cela fait partie du boulot considérable qui est actuellement fait par Claudine et son équipe sur les recensements et qui nous a été demandé notamment avec plus de précisions par la chambre régionale des comptes c'est-à-dire l'identification de tout l'actif etc. On a d'ailleurs retrouvé des trucs qui datent des années 70 qui n'étaient pas sortis etc Ce n'est pas grave ce sont des trucs que l'on n'utilise plus donc cela ne va rien changer mais comptablement réglementairement ce truc doit rentrer donc il doit sortir. Cela veut dire qu'il faut réidentifier donc c'est un travail, ce n'est pas rien, je vous le dis. Cela ne va rien changer à la vie quotidienne des immercuriens et des immercuriennes, cela ne va rien changer le fait de savoir qu'il y avait un gonfleur à vélo en 72 qui a équipé le centre de loisirs mais le gonfleur à vélo est entré dans le matériel municipal donc il faut qu'il en sorte et que cela apparaisse dans un tableau quelque part. C'est un boulot considérable et les amortissements c'est pareil car on est dans une nouvelle comptabilité qui oblige aussi à ce que l'on amortit vous avez bien compris que l'on est dans une comptabilité qui va être de plus en plus proche des comptabilités d'entreprise avec actif passif etc et c'est aussi une culture d'entreprise proprement dite à mettre en œuvre avec les services c'est un boulot considérable. Voilà donc on a 2 900 à comptabiliser c'est OK pour tout le monde ? »

6/ Créance éteinte. Madame Buisine Christelle née Wion.

M. le Maire : « La créance Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Extension d'une créance suite à une procédure de surendettement d'un particulier, la banque de France a validé l'effacement des dettes donc on avait une créance auprès de Madame Buisine d'un montant de 600 euros.

M. le Maire : Donc pareil sur la soirée de la pédagogie, vous voyez bien sur un budget de l'ordre de 10 millions d'euros, si je prends le fonctionnement et l'investissement et bien vous êtes quand même obligés de délibérer pour un truc de 600 euros d'accord. Donc cela veut dire quoi, cela ne veut pas dire que l'on n'est pas content de se voir pour délibérer cela veut dire que derrière cela des gens ont du travailler pour faire des créances etc passer un temps fou aussi pour produire ces documents là. Le jour où on me dira il ne faut plus de fonctionnaire je suis d'accord mais qui va le faire tout cela ?

Peut-être la machine ? L'intelligence artificielle ? N'est-ce pas Monsieur Mercier ? C'est OK pour la créance ? »

7/ Admission en non valeur créances supérieures à 100 euros.

M. le Maire : « Créance supérieure admission en non valeur.

M. Fabrice Capron : Créance dont les voies de recours ont été épuisées donc c'est irrécouvrable donc c'est pour un montant de 393,50, il y a deux délibérations une pour les créances supérieures à 100 euros et une inférieures à 100 euros.

8/ Admission en non valeur créances inférieures à 100 euros.

M. Fabrice Capron : Donc la suivante c'est à 731,58.

M. le Maire : OK cela va pour tout le monde ? Là vous avez le détail de toutes les pièces etc vous avez même les noms et les motifs de la présentation. Bien évidemment compte tenu de votre qualité de conseiller municipal vous êtes tenus à la discrétion par rapport à ces éléments là, je rappelle que c'est le RGPD. Merci. »

9/ Accueil des gens du voyage. Schéma Départementale d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025/2030 (SDAHGV). Avis sur la démarche d'actualisation du SDAHGV proposé conjointement par la préfecture et le département du Pas-de-Calais.

M. le Maire : « On aborde le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Donc comme son nom l'indique schéma départemental qui va toucher tout le département pas simplement Saint-Laurent-Blangy et il va y avoir une prise de position qui va être communautaire et il nous appartient en tant que commune et notamment de commune de plus de 5000 habitants d'apporter un élément et moi je vous propose car je sais que vous avez tous lu le document, on ne va pas le relire. On va à la conclusion donc on est OK sur les prescriptions du schéma départemental, deux on a émis un avis réservé sur la proposition qui nous est faite de faire un terrain supplémentaire de 20 places parce que l'on considère que l'on a déjà ce qu'il faut et en fait il y a aussi l'effet appel d'air c'est-à-dire que la préconisation qui est faite par la Communauté Urbaine c'est de dire dans la mesure où on respecte la règle et ce n'est pas de ce schéma ci. On respecte la règle depuis de nombreuses années, il y a d'autres territoires qui se font encore tirer l'oreille et bien nous ce que l'on dit à l'État il faut que tout le monde se mette en règle quand tout le monde sera en règle, on se mettra autour de la table pour voir s'il faut en ajouter mais déjà tout le monde se met en règle. Et puis on demande une attention c'est ce que je viens de dire ce que les autres se mettent au clair ce qui n'est pas forcément la chose la plus simple. Je précise comme vous le savez tous et toutes que nous sommes liés à la loi Besson qui oblige les communes de plus de 5000 habitants d'avoir une aire d'accueil pour les gens du voyage nous le schéma étant communautaire maintenant c'est réglé à l'échelle, Saint-Laurent-Blangy il y en a une. Vous savez où elle se trouve tout le monde le sait ? Très bien. Maintenant sur l'ensemble du territoire, il y a celle de Beaurains qui est en travaux qui va être rénovée, celle d'Achicourt qui a été refaite et Saint-Laurent cela va arriver après. Sachant que la problématique sur Saint-Laurent c'est que enfin chaque air a ses particularités, sur Saint-Laurent on a une problématique sur certaines parties de zones de non droit et j'ai demandé à la Communauté de prendre des positions fermes et c'est ce qui va être fait c'est Jean-Luc Tillard qui pilote cela. Les choses se font dans le timing, il faut d'abord terminer Beaurains et après on attaque Saint-Laurent.

Sachant que jusqu'à quelques années le fait d'avoir un terrain d'accueils n'excluait pas les emplacements illicites et cela c'est que j'avais dit à l'époque au préfet il y a une dizaine d'années, c'est la double peine, nous on respecte la loi mais quand ils arrivent et qu'ils ne sont pas sur le terrain prévu à cet effet vous ne les mettez pas dehors sur le prétexte que c'est la loi ou ce n'est pas la loi ce n'est pas si simple que. On respecte et nous on a eu une petite visite la semaine dernière sur Meryl Fiber il y avait une quinzaine de caravanes qui venaient de Reims et deux de Saint-Laurent donc de l'aire. EPF étant propriétaire c'est EPF qui a du porter plainte, c'est EPF qui a du faire les démarches et il a obtenu dans la foulée la demande de lever le camp et ils sont partis très rapidement. Et on a aussi l'aire de passage à Monchy le Preux qui est de grand gabarit. C'est OK pour tout le monde ? Très bien. »

10/ Acceptation des chèques CESU.

M. le Maire : « Point suivant, chèques CESU, Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : Oui, en fait c'est une modification du mode de paiement par CESU pour les enfants de moins de 6 ans CESU acceptés pour la garderie ainsi que tous les accueils de loisirs de toutes les vacances y compris le mercredi, pour les 6 à 12 ans CESU acceptés uniquement pour la garderie et l'accueil de loisirs du mercredi, pas de remboursement sur les chèques CESU.

M. le Maire : Cela va pour tout le monde ? C'est OK ? »

11/ Convention avec l'association d'animations scientifiques pour la numérisation des fiches des étrangers venus travailler en France au cours du XX^{ème} siècle.

M. le Maire : « Pour la numérisation des fiches des étrangers venus travailler en France après la 1^{ère} guerre mondiale vous le savez Saint-Laurent-Blangy a été rasée à 90 %. Saint-Laurent-Blangy était déjà avant la 1^{ère} guerre mondiale et notamment sur la partie Blangy une zone d'activité, un espace industriel et notamment beaucoup de malterie et la reconstruction de Saint-Laurent-Blangy s'est faite notamment avec de la main d'œuvre et beaucoup de main d'œuvre étrangère, on avait plusieurs vagues, on a des vagues polonaises, des vagues italiennes, des vagues portugaises, du Maghreb c'était plutôt par rapport aux mines, on a eu même des vagues de Suisse puisque l'on a eu une usine de réveils, vagues espagnoles etc. Et donc à l'époque chaque personne avait sa fiche et c'est Franck qui a cela dans son bureau si vous voulez les voir vous allez dans le bureau de Franck, c'est impressionnant. Ce sont des boîtes toutes en longueur, gigantesques avec des fiches pour tout le monde cela fait même peur de voir ce que l'on pouvait faire dans le fichage, vous avez la photo, son nom, son prénom de chaque personne, couleur des cheveux etc c'est impressionnant. On était il y a 100 ans. Tout est identifié donc on a cela nous et c'est quelque chose qu'il faut que l'on maintienne en termes de patrimoine car cela relève d'archives départementales et donc le travail de numérisation de ces fiches va être confié avec l'accord des archives départementales à l'AAS qui va procéder pour les chercheurs parce qu'il y a beaucoup de travail de recherche et aussi généalogique pour certaines familles qui recherchent leurs ancêtres etc. Après elles seront numérisées et donc plus facilement accessibles vous imaginez déjà trouver la fiche, il faut préserver tout cela. Donc là elles vont être numérisées si vous en êtes d'accord ? Cela va pour tout le monde ? OK. Je vous remercie. »

13/ Attribution d'aides financières aux athlètes immercuriens.

M. le Maire : « Attribution d'aides financières donc on a une aide pour les athlètes immercuriens qui sont identifiés dans des clubs et inscrits au niveau d'une fédération des listes ministérielles et vous avez des athlètes immercuriens qui ne sont pas dans les catégories d'athlètes de la liste ministérielle mais qui participent à des événements sportifs qui peuvent être très importants. Je vais vous donner le dernier exemple en date c'est dans un championnat international c'est Monsieur Landry qui sera présent d'ailleurs à la cérémonie des sportifs qui est mal voyant à plus de 90 % et qui est champion de billard et qui va participer en Angleterre à l'équivalent du championnat du monde de billard pour personnes mal voyantes c'est une truc exceptionnel. Par exemple ce sont des athlètes mais qui ne sont pas dans des clubs car on n'a pas de club de billard à Saint-Laurent-Blangy mais qui peuvent nous solliciter pour avoir une aide qui peuvent leur permettre de participer et cette délibération nous permettra de les accompagner. Il n'y en a pas tant que cela c'est trois ou quatre par an. Cela ne va pas ruiner le budget de la ville mais cela va permettre à certains de pouvoir s'exprimer. OK Cela va pour tour le monde ? Merci. »

12/ Attribution d'aides financières à Loïc Léonard pour sa préparation aux jeux olympiques de Los Angeles 2028.

M. le Maire : « J'ai oublié la douze, Loïc tout le monde sait qui est Loïc Léonard, normalement vous le savez puisque c'est le seul athlète sur l'eau immercurien, il y en a d'autres qui ne sont pas sur l'eau mais qui sont immercuriens et qui ont fait les JO, c'est le seul athlète immercurien qui a fait les JO de Paris cette année puisqu'il était en tandem avec Adrien, Adrien est licencié au club de Saint-Laurent mais il n'habite pas Saint-Laurent, il n'est pas immercurien. Et dans les autres immercuriens il y avait des entraîneurs ou des juges mais qui sont pas athlètes enfin si être juge c'est aussi être athlète mais ce n'est pas sur l'eau enfin bref. Donc Loïc on l'avait aidé pour participer aux jeux de Paris, vous vous en souvenez et la proposition que je vous fais parce que la dernière fois on l'avait aidé mais la veille des jeux, ce qui est généralement comme cela que cela marche pour le sport en France mais ce n'est pas comme cela que l'on garantit le parcours des sportifs. Donc moi ce que je propose c'est qu'on l'accompagne pour qu'il aille à Los Angeles et j'ai bon espoir pour qu'il y aille mais je veux qu'on l'accompagne dès aujourd'hui que de façon à ce qu'il bénéficie du soutien de la ville. Oui Thierry.

M. Thierry Plouviez : Il y a Loïc qui est très important mais il y a peut-être aussi un espoir qui pourrait aussi se révéler et qui n'est pas encore mais qui pourrait être aidé afin d'être présent à Los Angeles. Alors est-ce qu'il y a quelqu'un qui pourrait se révéler avant 2028 que l'on pourrait aider et qui permettrait d'aller aux JO 2028 préparé ?

M. le Maire : C'est une très bonne question, je ne sais pas, je n'ai pas la réponse mais c'est une bonne question. On va chercher alors après on peut peut-être ce sont dans les sports qui sont pratiqués sur Saint-Laurent mais aussi des athlètes immercuriens dans les sports qui ne sont pas pratiqués sur Saint-Laurent cela va nécessiter un gros boulot mais c'est l'idée de la cérémonie du 14 mars.

M. Thierry Plouviez : Et ne pas oublier les handisports.

M. le Maire : Oui, tout à fait. C'est pour cela que je parlai de Patrick tout à l'heure. Bien sûr, aujourd'hui je n'en connais pas mais peut-être dans les deux domaines sport classique ou handisport. Peut-être qu'il y aura un Lebrun au ping pong entre guillemets potentiel un Teddy Riner au judo. Je ne sais pas mais c'est une très bonne question cela va être le sens de la cérémonie du 14

mars où je vais poser ce challenge là aux athlètes immercuriens. Lui à mon avis il devrait y être sauf blessure sauf non qualification ou autre raison la vie d'un athlète ce n'est pas un long fleuve tranquille même quand on est sur la Scarpe. C'est OK pour tout le monde ? Merci. »

14/ Emplacements commerciaux saison estivale.

M. le Maire : « Monsieur Kusmierek, les commerciaux estivaux.

M. Nicolas Kusmierek : Ce sont les emplacements commerciaux pour la saison estivale qui se situent dans le parc Jean-Pierre Deleury donc habituellement on a un forain qui s'y installe pour vendre des confiseries notamment et on vous propose une tarification qui reste la même que l'an passé avec un tarif journalier, mensuel ou à la saison. En général celui qui est pris c'est pour 850 euros.

M. le Maire : « Des questions par rapport à cela ? Tout est OK ? »

15/ Personnel vacataire. Rédaction d'articles destinés au journal communal.

M. le Maire : « La suivante c'est une reconduction de la délibération que l'on prend chaque année. Des questions ? »

16/ Adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO) auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais.

M. le Maire : « Adhésion à la médiation préalable obligatoire auprès du centre de gestion. Monsieur Capron c'est quoi ?

M. Fabrice Capron : Une décision est prise dans les sept items qui sont retracés dans la délibération, il y a une médiation qui se fait entre la collectivité et les collaborateurs. En fait l'objectif c'est de désengorger les tribunaux administratifs donc on se propose de mettre en œuvre cette médiation préalable obligatoire donc c'est dans les sept domaines précisés.

M. le Maire : C'est OK pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Le prochain conseil c'est le 31 mars, d'ici le 31 mars Monsieur Mercier vous organisez une réunion pour répondre aux questionnements, je pense à ce qu'à demander Lucas, Sandrine etc si quelqu'un veut mettre son cerveau à contribution pour la bonne cause vous serez les bienvenus donc tu organises cela avec Stéphane rapidement sur notamment l'état patrimonial enfin tout ce que l'on a évoqué tout à l'heure. Pour le reste vous n'oubliez pas, vendredi il y a les médaillés du travail, je le dis pour ceux qui ont du temps vous êtes les bienvenus, le 14 mars c'est la cérémonie des sportifs c'est à 18h, la cérémonie du 19 mars vous n'oubliez pas et à ce sujet je disais tout à l'heure j'étais ce matin aux obsèques de l'épouse de Jean Debette, Président de la FNACA et puis on arrive au 31 mars au prochain conseil. C'est OK pour tout le monde ? Très bien.»

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h35.

Le Maire,
Nicolas DESFACHELLE



La Secrétaire,
Laura OLENDER

